

6. LE TRANSPORT

Les jeunes conseillers pourront bénéficier sur inscription auprès de la SIJ du transport à la demande pour se rendre aux différents lieux de réunions.

Une adhésion à la mairie devra être réalisée et renouvelée chaque année. Les transports sont pris en charge par la communauté de communes.

TU SOUHAITES FAIRE BOUGER LES CHOSES ?

#Sois acteur
de ton
territoire !

#Viens
voter !

Conception : Loudéac communauté - Mars 2024 • Crédits : Freepik, Shutterstock • Ne pas jeter sur la voie publique • Impression : Imprimerie du centre Bretagne



#Sois acteur
de ton
territoire !

#Viens
voter !



GUIDE DU JEUNE CONSEILLER

CCJ • CIAS Loudéac communauté

2024-2026

Contact :

Élodie MERCIER - Structure Info Jeunes (SIJ)

06 17 36 68 90 • e.mercier@budeac-communaute.bzh

www.bretagnecentre.bzh

CIAS
LOUDEAC
communauté

info
jeunes



LE TRI
+ FACILE



DÉPLIANT



Bretagne Centre

1. LE CCJ : POURQUOI ?

La création d'un Conseil Communautaire de Jeunes (CCJ), s'inscrit dans une dynamique citoyenne.

Ta participation à la vie démocratique prend toute sa mesure. Le CCJ est une instance participative, un espace de paroles et d'actions.

Il te permet de :

- › Faire entendre ta voix
- › Recueillir les idées des jeunes
- › Améliorer la vie des jeunes et des adultes du territoire
- › Prendre part aux décisions afin de réaliser des projets
- › Rencontrer d'autres jeunes du territoire et créer du lien
- › Découvrir et apprendre la citoyenneté
- › Participer à l'information des jeunes et faciliter le dialogue avec les élus de la communauté de communes

2. LE CCJ : COMMENT CA MARCHE ?

Le CCJ sera composé d'un représentant par commune.

La durée du mandat est fixée à **2 ans**.

Le CCJ se réunit en assemblée plénière sous la présidence du jeune président.e et en commissions dans les domaines qui les concernent.

Les jeunes sont élus au sein de leurs communes au suffrage universel direct à la majorité relative.

Le jeune président.e du CCJ est élu.e au suffrage universel direct à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

3. QUI PEUT EN FAIRE PARTIE ?

Les jeunes nés en 2013.

Les jeunes des 41 communes de Loudéac communauté.

4. LE RÔLE DU JEUNE CONSEILLER

Tu as pour missions de :

- › Représenter les jeunes de leur commune au sein d'une instance communautaire
- › Proposer des projets solidaires pour la jeunesse du territoire
- › Découvrir et faire découvrir les richesses de leur patrimoine territorial
- › Apprendre le fonctionnement de la République, ses actualités afin de devenir un citoyen responsable

Tu es force de propositions et d'idées :

- › Dans différents domaines : sport, culture, environnement
- › Dans la mise en œuvre des projets
- › Dans les actions menées sur le territoire pour les partager

5. LES RÉUNIONS

Les jeunes forment des groupes de travail selon les projets.

Les réunions en commissions auront lieu :

ou Le mercredi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30

ou Le samedi matin de 10 h à 12 h

sur l'ensemble du territoire, une fois par mois.

Les jeunes conseillers auront la possibilité de choisir une commission. Ils devront s'orienter soit vers :

La commission sport et environnement

ou La commission solidarité et culture

Les réunions en commission permettront un travail collectif pour la réalisation de projets en mettant en commun des recherches individuelles. Des intervenants pourront être conviés à ces réunions pour aider à l'élaboration des différents projets. Des visites pourront aussi être proposées.

Les réunions plénières auront lieu 4 fois par an. Les jeunes conseillers présentent leurs projets en présence du Président de la communauté de communes, de la Vice-présidente du CIAS, des jeunes élus et des informaticiens jeunesse.